



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



RAPPORT DE JURY CAPPEI

Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

SESSION 2023

- **Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée**
- **Arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive**
- **Circulaire n°2017-026 du 14 février 2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)**
- **Décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 modifiant le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée**
- **BO n° 10 du 11 mars 2021, NOR : MENE2101543C, circulaire du 12-2-2021, MENJS – DGESCO A1-3**

I – Rappel des conditions de l'épreuve

Commun aux enseignants du premier et du second degré, le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) s'adresse **aux enseignants des établissements publics et privés sous contrat ou exerçant dans un établissement sanitaire ou médico-social**.

Il remplace depuis l'année scolaire 2017-2018, d'une part le CAPA-SH (certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) pour les enseignants du premier degré et, d'autre part, le 2CA-SH (certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) pour les enseignants du second degré.

1.1 – La nature des épreuves

L'examen comporte 3 épreuves consécutives :

a) Une épreuve professionnelle

Celle-ci consiste en la conduite d'une séance pédagogique d'une durée de 45 minutes, suivie d'un entretien avec le jury d'une durée de 45 minutes.

Elle permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences pédagogiques spécifiques du candidat.

L'entretien doit permettre au candidat d'expliquer, dans son **contexte d'exercice**, le choix de ses démarches pour répondre aux besoins des élèves en mettant en valeur les adaptations proposées et de rendre compte de modalités de partenariat, interne ou externe à l'établissement, qu'il est possible ou nécessaire de mettre en pratique. Le candidat doit être capable d'analyser sa pratique par référence aux aspects théoriques et institutionnels, notamment de l'éducation inclusive.

b) Un entretien à partir d'un dossier portant sur la pratique professionnelle

Le dossier professionnel comprend une sélection de documents choisis par le candidat pour étayer sa pratique professionnelle. Cette sélection est accompagnée d'un texte rédigé dans lequel le candidat justifie et commente son choix documentaire pour faire valoir la cohérence de son action et de ses gestes professionnels.

La présentation du dossier n'excède pas 15 minutes. Elle est suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes. Lors de la présentation, le candidat s'appuie sur ce dossier pour témoigner de sa capacité à identifier les questions ou difficultés rencontrées dans son activité professionnelle, les analyser et avoir une approche critique des réponses mises en œuvre.

c) La présentation d'une action témoignant du rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive

Le candidat présente une action conduite par ses soins témoignant de son rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive et de sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

La présentation peut se faire à partir de tout support écrit ou numérique. Il s'agit pour le candidat de présenter une action de sensibilisation, d'information, de valorisation d'une action pédagogique à destination de professionnels de l'éducation ou de partenaires.

La présentation par le candidat n'excède pas 10 minutes. Elle est suivie d'un échange d'une durée de 20 minutes avec la commission.

1.2 – Notation des épreuves et compétences susceptibles d'être évaluées

Une moyenne générale minimale de 10 sur 20 est exigée pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI).

⇒ Lors d'une nouvelle inscription au CAPPEI, et à condition qu'elle soit faite en vue de la session qui suit le premier échec, le candidat peut demander à conserver les notes supérieures ou égales à 10 sur 20.

Les compétences susceptibles d'être évaluées dans le cadre des trois épreuves du CAPPEI sont indiquées dans le référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé publié en annexe 1 de la circulaire ministérielle n° 2017-026 du 14/02/2017 ainsi qu'en annexe du présent rapport.

1.3 – Composition du jury

Les épreuves sont évaluées par un jury désigné par le recteur pour l'ensemble des candidats inscrits dans son académie. Celui-ci est composé de plusieurs commissions. Chaque commission comprend quatre personnes :

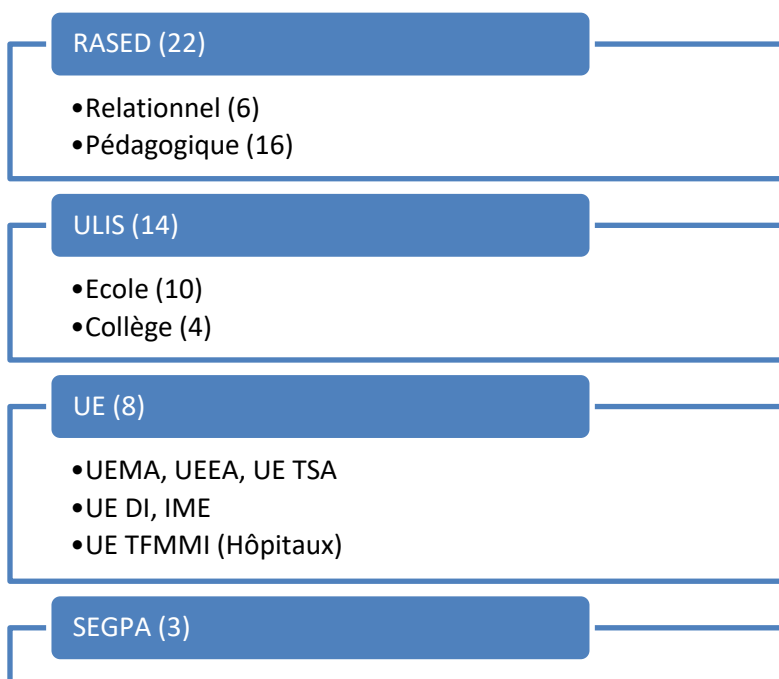
- Un inspecteur de l'éducation nationale qualifié pour l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (IEN-ASH) ou un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional chargé d'une mission pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- Un inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'enseignement du premier degré ou un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional ou un inspecteur de l'éducation nationale de l'enseignement général ou de l'enseignement technique ou un directeur académique des services de l'éducation nationale ou son adjoint ;
- Un formateur ou un conseiller pédagogique impliqué dans la formation préparatoire au CAPPEI, mais n'ayant pas suivi le candidat ;
- Un enseignant spécialisé dont la spécialité correspond au parcours de formation suivi par le candidat.

II - Analyse des résultats de la session

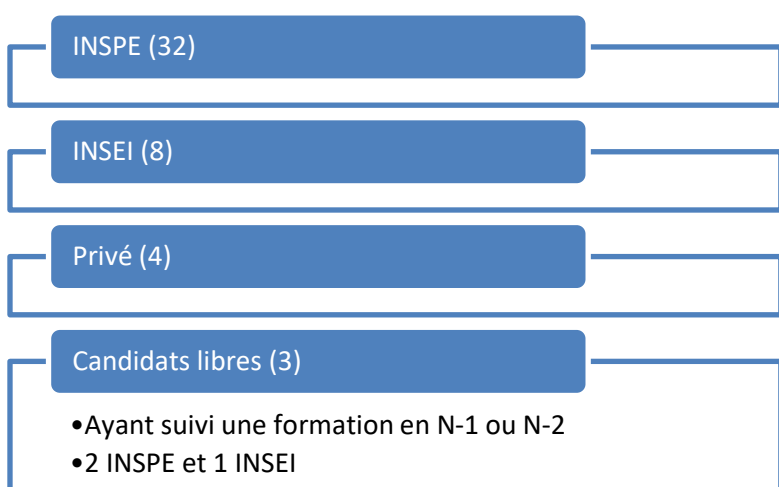
→ Candidats inscrits et candidats ayant présenté l'examen à la session 2023



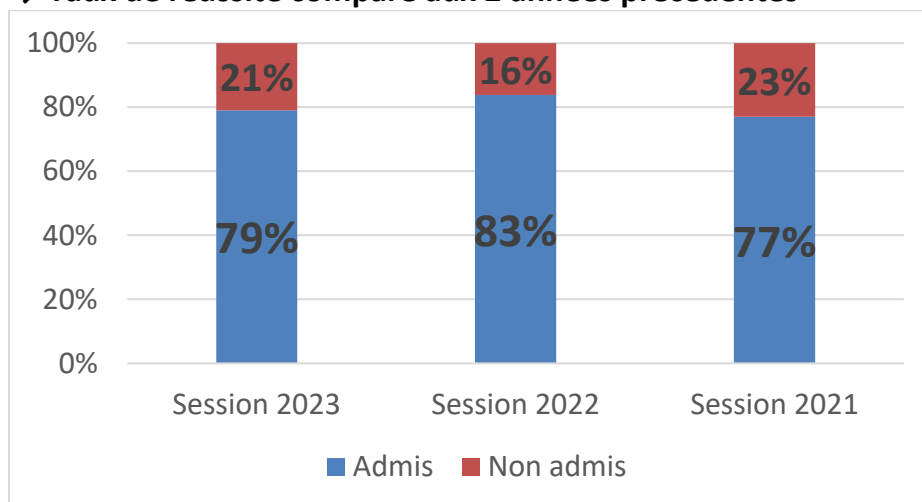
→ Parcours des candidats ayant présenté l'examen



→ Centre de formation des candidats ayant présenté l'examen



→ Taux de réussite comparé aux 2 années précédentes



Candidats admis	Candidats non admis
37	10

→ Notes obtenues par les candidats

EPREUVE 1

Nombre de candidats épreuve 1	Nb. de notes ≥ 10 Epreuve 1	Nb. de notes < 10 Epreuve 1	Note moyenne
47	33	14	12,5

EPREUVE 2

Nombre de candidats épreuve 2	Nb. de notes ≥ 10 Epreuve 2	Nb. de notes < 10 Epreuve 2	Note moyenne
47	42	5	13

EPREUVE 3

Nombre de candidats épreuve 3	Nb. de notes ≥ 10 Epreuve 3	Nb. de notes < 10 Epreuve 3	Note moyenne
47	39	8	13,6

TOTAL

Nombre de candidats épreuve 3	Nb. de notes ≥ 10 Epreuve 3	Nb. de notes < 10 Epreuve 3	Note moyenne
47	37	10	13

L'épreuve 1 est l'épreuve la plus échouée par les candidats.
En effet, 14 candidats n'ont pas obtenu la moyenne à cette épreuve.

L'épreuve 2 est celle qui recueille le plus de notes au-dessus de la moyenne.

La meilleure moyenne générale est obtenue à l'épreuve 3.

2.3 – Données statistiques globales :

CAPPEI	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents	Nombre admis	% admis	Nombre refusés	% refusés
Epreuves 1, 2, 3	54	47	37	79%	10	21%

79% des candidats ont obtenu leur certification CAPPEI session 2023 ce qui représente près de 4 candidats admis sur 5.

Notes obtenues	Nb. de notes ≥ 15 Epreuve 1	Nb. de notes ≥ 15 Epreuve 2	Nb. de notes ≥ 15 Epreuve 3	Nb. de notes ≥ 15 moyenne 3 épreuves
Nombre de candidats	18	17	19	17
% notes ≥ 15 parmi les admis	49%	46%	51%	49%

Beaucoup de candidats ont obtenu d'excellentes notes sur les 3 épreuves.
Un candidat sur 2 a, sur cette session 2023, obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 15.

III - Constats et recommandations aux candidats

3.1 – Le format d'examen : remarques générales

Le format du CAPPEI s'avère toujours exigeant et il n'est pas rare que le temps d'examen dépasse les trois heures. L'enchaînement des épreuves peut en conséquence s'avérer difficile pour les candidats qui ne s'y sont pas suffisamment préparés. Ils doivent en effet valider simultanément ou consécutivement un certain nombre de compétences, notamment :

- enseigner en tenant compte de la diversité des élèves appréciée à l'un des dossiers élaborés ;
- évaluer finement les compétences et les fonctionnements cognitifs de chacun ;
- être apte à analyser leur action, leurs choix pédagogiques et didactiques au regard des besoins identifiés des élèves ;
- bien cerner les missions de « personne ressource » et être apte à les assumer ;
- savoir porter et expliciter les valeurs de l'école inclusive ;
- montrer qu'ils peuvent travailler et collaborer avec des partenaires multiples ;
- être apte à s'engager dans une démarche de recherche en prenant appui sur des documents valides et pertinents.

3.2 – L'épreuve de pratique professionnelle suivie d'un entretien (épreuve 1)

Les échecs rencontrés à l'épreuve 1 ont été le plus souvent, une nouvelle fois, la conséquence de compétences didactiques et pédagogiques pas assez solides pour permettre la réalisation des adaptations nécessaires.

Les candidats n'ayant pas suffisamment réfléchi aux objectifs d'apprentissage et à leur mise en œuvre effective ont rencontré des difficultés pour mettre en place les mesures d'adaptation attendues.

L'élaboration de dossiers et d'outils de suivi des élèves permettant de cerner besoins et points d'appui des élèves est indispensable. La maîtrise des compétences du référentiel de professeur constitue également une condition importante pour la réussite de cette épreuve. Il convient que les candidats s'y réfèrent davantage, tout particulièrement quand leur parcours professionnel antérieur n'a pas été suffisamment diversifié.

Au-delà des compétences attendues de la part d'un enseignant de classe ordinaire, une analyse fine des besoins des élèves et la mise en place d'une différenciation pédagogique en lien avec cette analyse s'avèrent indispensables.

Une lecture attentive de ce présent rapport de jury et du vade-mecum « Se former et obtenir le CAPPEI » publié par le ministère est vivement conseillée.

Les points forts observés et appréciés chez les candidats :

Lors de la séance :

- Un réel investissement professionnel ;
- Une analyse fine et pertinente des besoins éducatifs particuliers des élèves ;
- Une posture bienveillante, un regard positif porté sur les élèves, une atmosphère sereine au sein de la classe ; des interactions observées avec les élèves et entre eux ;

- La mise à disposition d'écrits professionnels bien structurés (préparations de séquences et de séances détaillées, projets individuels, de groupe, de dispositif, PPI/PAS...), démontrant la qualité de la réflexion des , des objectifs en lien avec les problématiques ;
- L'utilisation réfléchie de supports différenciés ; pour certains, des séances originales ciblant une difficulté d'apprentissage visée et des outils/supports pensés et adaptés, une séance permettant aux élèves de s'engager, de chercher et de restaurer leur envie d'apprendre ;

Lors de l'entretien avec le jury :

- La capacité à prendre en compte les questionnements du jury, la pertinence des réponses apportées et la volonté de rester dans un échange constructif ;
- La capacité du candidat à s'inscrire dans une analyse réflexive et la prise de recul ;
- La capacité à comprendre ce qui n'a pas fonctionné ;
- Une communication fluide, écoute et prise en compte des remarques du jury.

Les difficultés observées chez certains candidats :

Lors de la séance :

- Des écrits professionnels insuffisamment structurés, une absence de projet individuel par élève, structuré et instruit, incluant la dimension de parcours voire un manque de maîtrise des éléments pédagogiques ;
- Un manque d'anticipation : identifier les obstacles didactiques, gérer l'erreur, gestion différenciée des rythmes d'apprentissage, absence d'un élève, comportement inhabituel d'un élève... ; une difficulté à réajuster la pratique professionnelle quand « un caillou apparaît dans la chaussure » ;
- Une difficulté à proposer des réponses pédagogiques adaptées aux besoins ciblés des élèves et à définir des stratégies d'apprentissages explicites ;
- Une difficulté à faire émerger un conflit socio-cognitif chez les élèves, à les laisser prendre la parole et un guidage parfois trop appuyé.

Lors de l'entretien avec le jury :

- Même lorsque des documents bien structurés existent, la difficulté pour le candidat est parfois de mobiliser l'ensemble des documents et des ressources et de pointer/mettre en avant les compétences maîtrisées et les réussites de la séance (surtout lors de l'analyse de la séance) ;
- Difficultés à reconnaître ses points forts, ce qui peut parfois entraîner une tendance à la dévalorisation ou, au contraire, une absence de remise en question ;
- Difficulté à justifier ses choix pédagogiques ;
- Difficultés liées à un manque de connaissance de la didactique liée à la séance ;
- Difficultés à rendre lisible l'accessibilité pédagogique.

Conseils et recommandations

- Avoir des connaissances didactiques solides , bien identifier les objectifs visés et pouvoir les expliciter ;
- Penser à une dynamique de séance et à la gestion du groupe ; mettre en avant ce que l'élève apporte au groupe et ce que le groupe apporte à l'élève ;
- Rendre les élèves acteurs de leurs apprentissages ;
- Evaluer finement les besoins et les compétences des élèves ; définir des stratégies d'apprentissage personnalisées et explicites ;
- Penser à la mise en lien avec le PPI et réfléchir aux réponses pédagogiques à apporter aux besoins repérés ;
- Témoigner de sa capacité réflexive sur les apprentissages effectués par les élèves ;
- Bien identifier les obstacles aux apprentissages rencontrés par les élèves et proposer des stratégies de remédiation ;
- Anticiper au mieux l'imprévu, accueillir l'imprévu pour en faire un levier de réussite (statut de l'erreur) ;
- Penser son organisation matérielle, savoir justifier ses choix de supports et d'outils ;
- S'assurer que la séance comportera un temps de conflit socio-cognitif entre tous les élèves du groupe ;
- Ancrer la séance dans une séquence et établir des liens avec les apprentissages menés en classe ;
- Préserver un temps de bilan de la séance ;

Lors de l'entretien :

- Etre dans l'analyse et non pas dans la description ;
- Lors de l'analyse de séance, proposer des ajustements et élaborer des propositions d'amélioration des pratiques pédagogiques déjà engagées ;
- Montrer son rôle d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers (BEP) et des réponses à construire dans le parcours de réussite de l'élève ;
- Etre capable de prendre du recul, rester humble mais réactif, reconnaître ses points forts et ses points faibles, savoir justifier ses choix mais également les remettre en question ;
- Chercher à répondre de façon la plus concrète possible au questionnement du jury ;
- Etre à l'écoute et en dialogue avec le jury ;
- Pouvoir et oser reformuler les questions du jury afin d'y répondre avec aisance et ne pas hésiter à prendre son temps avant de répondre et à faire reformuler les questions non comprises ;

3.3 – L'épreuve d'entretien à partir d'un dossier (épreuve 2)

Dossiers professionnels et entretien avec le jury

Présentation du dossier

Points forts des candidats :

- Aisance à l'oral ;
- Présentation fluide et bien menée, claire et structurée ;
- Dossier bien étayé, choix de sujet pertinent ;
- Mise en valeur du cheminement des candidats et de l'évolution dans leur posture d'enseignant spécialisé ;
- Apport de nouvelles perspectives ;
- Prise de distance, analyse critique ;
- Bonne connaissance de la didactique et de la recherche ;
- Utilisation du numérique.

Difficultés rencontrées par certains candidats :

- Un dossier écrit contenant des erreurs orthographiques (dossier écrit non évalué mais lu par les membres de la commission) ;
- Peu de références ou des références théoriques non maîtrisées ;
- Dossier écrit paraphrasé ;
- Pas de nouvelles perspectives envisagées ;
- Pas de préparation sur la forme, parfois une lecture de la présentation, non maîtrise du temps imparti ;

Conseils aux candidats :

- Se préparer, s'entraîner à l'oral (le minuter) et proposer une présentation dynamique et maîtrisée ;
- Avoir une grande maîtrise du sujet et des lectures didactiques en lien avec le sujet du dossier professionnel ;
- S'appuyer sur le dossier avec le même retour réflexif et l'auto-analyse que pour l'épreuve 1 ;
- Expliciter le chemin parcouru et l'évolution des pratiques depuis la rédaction du dossier ;
- Donner une lecture de ses gestes professionnels en situation professionnelle ;
- Pouvoir envisager des perspectives et prolongements ;

Les candidats doivent penser la soutenance comme une situation de communication orale dans ses trois dimensions : langage oral, posture physique, soutien de l'écrit.

Entretien avec le jury

Points forts des candidats :

- Un engagement personnel fort des candidats ;
- La capacité des candidats à répondre à des questions sur un champ élargi aux problématiques plus générales de l'éducation inclusive ;
- La capacité des candidats à avoir anticipé les questions du jury ;
- Une bonne écoute du jury.

Points de vigilance :

- la non-maîtrise des concepts présentés à travers les différents documents (citations de sources non maîtrisées) ;
- La difficulté à entrer dans une logique d'entretien ;
- Le manque de remise en question ;

Conseils aux candidats :

- Préparer l'entretien comme un prolongement de la soutenance ;
- Veiller à son expression orale ;
- Veiller à toujours rester à l'écoute et en dialogue avec le jury ; rester dans un échange réflexif et constructif ;
- Anticiper les questions du jury ;
- Etre capable de répondre à des questions de didactique en lien avec le sujet ;
- Prendre appui sur des éléments souvent de grande qualité dans le dossier écrit pour répondre aux questions ;
- Etre capable de répondre à des questions sur un champ élargi aux problématiques plus générales de l'éducation inclusive ;
- Etre capable d'élaborer et argumenter une réponse cohérente au regard des questions posées par la commission ;
- Faire preuve de souplesse en écoutant les remarques du jury et en tenant compte ;
- Poursuivre les lectures après la rédaction du dossier pour enrichir les apports théoriques et être capable d'envisager des alternatives.

3.4 – Présentation d’une action témoignant du rôle de personne ressource (épreuve 3)

Il s’agit d’une épreuve qui permet d’attester de la capacité du candidat à communiquer avec ses collègues sur les enjeux didactiques et pédagogiques liés aux besoins spécifiques des élèves. La nature de l’épreuve exige qu’il manifeste sa capacité à s’exprimer de façon claire et synthétique.

Présentation par le candidat

Points forts des candidats :

- Un fort engagement des candidats qui, pour la plupart, ont saisi les enjeux de cette mission ;
- Une présentation claire ;
- Une compréhension fine du rôle de personne ressource pour certains candidats ;
- Un bon esprit de synthèse ;
- Des réponses concrètes apportées à une problématique et des besoins observés sur le terrain.

Difficultés rencontrées par certains candidats :

- Une présentation manquant parfois de dynamisme ;
- Une difficulté dans la gestion du temps de présentation ;
- Un manque d’évaluation des effets de l’action proposée ;
- Une difficulté à se positionner dans un collectif.

Conseils aux candidats :

- Préparer une présentation claire et concise de l’action menée ;
- Etre très au clair sur les compétences et les attendus d’une personne ressource ;
- Choisir un projet qui s’inscrit clairement dans la prise en charge des BEP et les principes de l’École inclusive ;
- Avoir réellement mis cette action en œuvre, il est nécessaire d’être capable de parler d’une action réellement mise en place et pas seulement d’une proposition d’action ;
- Avoir une bonne connaissance du cadre théorique définissant les missions et les attendus du rôle d’une personne ressource ;
- Connaissance du cadre réglementaire de l’École inclusive ;
- Bien identifier les partenaires ;
- Penser aux effets attendus de l’action et savoir comment les mesurer ;

Les candidats doivent penser la soutenance comme une situation de communication orale dans ses trois dimensions : langage oral, posture physique, soutien de l'écrit.

Entretien avec le jury

Points forts des candidats :

- La capacité à répondre avec précision aux questions du jury ;
- L'aisance à parler et répondre aux questions de l'action menée et des bénéfices de son action ;
- Une bonne écoute du jury.

Points de vigilance :

- Difficulté à montrer que le candidat s'inscrit dans un collectif ;
- Difficulté à expliciter une action non menée ;
- Difficulté à gérer la fatigue liée à l'enchaînement des épreuves.

Conseils aux candidats :

- Avoir réellement mis en œuvre son action ;
- Être très au clair avec les textes officiels et maîtriser les concepts de l'École inclusive ;
- Maîtriser le référentiel de compétences d'un enseignant spécialisé ;
- Connaître les différentes modalités de scolarisation des élèves ;
- Se projeter dans le rôle d'une personne ressource au service de l'École inclusive.

3.5 – Conseils de pairs et Conclusion

Conseils de pairs : Astuces et recommandations entre candidats pour l'année de formation et les épreuves

- *Dans une année aussi chargée, maintenir une régularité dans le travail est crucial pour éviter tout retard. Les échéances fixées pour les rendus sont particulièrement adaptées à cette nécessité ;*
- *Il est essentiel de se préparer adéquatement, tant sur le plan des connaissances à acquérir que sur le plan mental pour affronter la pression de cet examen ;*
- *Il est important de faire confiance aux formateurs et aux tuteurs sur le terrain. En suivant la formation avec sérieux et engagement, le passage de l'épreuve, bien que stressant, s'intègre de manière positive dans ce parcours de pensée ;*
- *La maîtrise de la didactique est indispensable ;*
- *Il est essentiel de ne pas se laisser submerger par le désir de perfection, mais plutôt de faire confiance à ses capacités, en étant ouvert à reconnaître ses erreurs ou ses doutes, tout en les*

justifiant. Pour répondre aux questions du jury, il peut être utile d'illustrer ses réponses par des exemples concrets de sa pratique ;

- *Préparez-vous à un marathon intense sur les plans physique et émotionnel. La pression est presque constante, avec les visites régulières, les attentes sur le terrain, les rendus écrits et la perspective de l'épreuve finale ;*
- *Accordez une attention particulière aux séances avec les élèves, veillez à bien manger et à bien dormir pendant la formation et avant l'examen ;*
- *Ne changez pas vos habitudes. Le jury n'attend pas une séance ordinaire et comprend les spécificités des élèves et du dispositif. En rétrospective, il serait préférable de travailler comme vous le faites habituellement pour l'épreuve, tout en tenant compte de ces conseils ;*

Conclusion

Nous, membres du jury du CAPPEI, tenons à féliciter l'ensemble des candidats pour leur engagement et leur détermination à œuvrer pour l'éducation inclusive. Tout au long de cette session, nous avons été témoins de l'investissement significatif des candidats dans la préparation de leur dossier et la qualité des présentations lors des épreuves.

Nous avons constaté avec satisfaction que la majorité des candidats a démontré une compréhension approfondie des enjeux de l'éducation inclusive, ainsi qu'une capacité à mettre en œuvre des pratiques pédagogiques adaptées, innovantes et réflexives.

Nous remercions les formateurs et les établissements de formation pour leur rôle essentiel dans la préparation des candidats.

Annexe 1 – Référentiel des compétences spécifiques d'un enseignant spécialisé

L'enseignant spécialisé est un professeur du premier ou du second degré. Il maîtrise les compétences décrites par le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1er juillet 2013, annexe 1).

Le présent référentiel s'inscrit dans la complémentarité de celui des métiers du professorat et de l'éducation. Il décrit les compétences particulières et complémentaires attendues d'un enseignant qui accède à une certification spécialisée.

Ce référentiel est conçu de telle sorte qu'il fait apparaître la spécificité des formes d'intervention des enseignants appelés à :

- exercer dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive ;
- exercer une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire ;
- exercer une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses.

1. L'enseignant spécialisé exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive:

- en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet d'établissement inclusif ;
- en concevant son action pédagogique en articulation avec toutes les classes de l'établissement ;
- en concevant avec d'autres enseignants des séquences d'enseignement et en co-intervenant dans le cadre de pratiques inclusives ;
- en œuvrant à l'accessibilité des apprentissages dans le cadre des programmes en vigueur et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- en s'inscrivant dans une démarche de coopération avec différents acteurs et partenaires ;
- en coordonnant des actions avec les membres de la communauté éducative pour la scolarisation et l'accompagnement des élèves.

2. L'enseignant spécialisé exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire :

- en assurant une mission de prévention des difficultés d'apprentissages ;
- en contribuant à l'élaboration de parcours de formation adaptés visant une bonne insertion sociale et professionnelle ;
- en se dotant et utilisant des méthodes et outils d'évaluation adaptés ;
- en définissant des stratégies d'apprentissages personnalisées et explicites ;
- en adaptant les situations d'apprentissage, les supports d'enseignement et d'évaluation
- en élaborant ou en contribuant à l'élaboration et la mise en œuvre de projets individualisés dans une perspective d'un parcours de réussite.

3. L'enseignant spécialisé exerce une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses :

- en s'appropriant et en diffusant les enjeux éthiques et sociétaux de l'École inclusive ;
- en répondant dans le contexte d'exercice aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques concertées à des besoins éducatifs particuliers
- en mobilisant les éléments des cadres législatif et réglementaire dans la variété de ses missions ;
- en connaissant et en coopérant avec la diversité des partenaires et des acteurs de l'École inclusive ;
- en construisant des relations professionnelles avec les familles en les associant au parcours de formation ;
- en concevant et en mettant en œuvre des modalités de co-intervention ;
- en construisant et en animant des actions de sensibilisation, d'information et en participant à des actions de formation sur le thème de l'éducation inclusive ;
- en prévenant l'apparition de difficultés chez certains élèves ayant une fragilité particulière.

